



Supervision bancaire de la BCE : priorités 2016 du MSU

Les priorités prudentielles pour 2016 du mécanisme de surveillance unique (MSU) définissent des domaines majeurs pour la supervision bancaire en 2016. Elles tiennent compte de l'évaluation des principaux risques auxquels font face les banques soumises à la supervision de la BCE ainsi que des évolutions de l'environnement économique, réglementaire et prudentiel.

Les principaux risques auxquels les banques relevant du MSU sont confrontées ont été identifiés en coopération avec les autorités compétentes nationales, en s'appuyant sur les contributions des équipes de surveillance prudentielle conjointes (*Joint Supervisory Teams*, JST), les analyses macroprudentielles et microprudentielles de la BCE ainsi que les rapports d'instances extérieures. Parmi les principaux risques identifiés, le risque associé au modèle d'activité et à la rentabilité est le plus prégnant, d'autres risques importants se posant également mais à des degrés divers dans les pays participant au MSU : le risque de crédit et les niveaux élevés de créances douteuses, l'inversion de la quête de rendement, le risque de comportement et de gouvernance, le risque souverain, le risque géopolitique et les vulnérabilités croissantes des économies émergentes, le risque informatique et lié à la cybercriminalité, le risque lié à la capacité des banques à satisfaire aux futures exigences de fonds propres réglementaires.



Afin de garantir que les banques traitent efficacement ces principaux risques, le MSU a adopté cinq priorités de haut niveau devant guider la surveillance prudentielle en 2016. Ces priorités concernent : (a) le risque lié au modèle d'activité et à la rentabilité, (b) le risque de crédit, (c) l'adéquation des fonds propres, (d) la gouvernance des risques et la qualité des données, et (e) la liquidité. Plusieurs initiatives prudentielles seront menées pour chacune de ces priorités. Leur mise en œuvre complète pourra, parfois, prendre plus d'une année.

Les risques mentionnés ci-dessus, ainsi que les priorités prudentielles, ne doivent pas être considérés comme exhaustifs. Le report d'activités de surveillance prudentielle peut être nécessaire pour certaines banques compte tenu de leur profil de risque spécifique. Les priorités n'en sont pas moins un outil essentiel de coordination entre les banques des actions de surveillance prudentielle, d'une façon harmonisée,

proportionnée et efficace, contribuant ainsi à l'égalité de traitement et à un renforcement de l'incidence de la supervision.



Mesure prudentielle

Examen thématique des facteurs de rentabilité des banques

Risque lié au modèle d'activité et à la rentabilité

Le principal risque a trait aux modèles d'activité et à la rentabilité des banques, qui sont tous deux remis en cause par le niveau élevé des dépréciations d'actifs et la période prolongée de faibles taux d'intérêt. En 2016, se fondant sur de précédents travaux concernant les modèles d'activité des banques et sur des analyses de leur rentabilité, le MSU lancera un examen thématique des facteurs de rentabilité au niveau des différentes banques et entre les modèles d'activité. L'analyse des facteurs de rentabilité facilitera l'identification des banques souffrant d'une rentabilité structurellement faible. Dans ce contexte, la supervision consistera particulièrement en un examen des sources de la rentabilité : provient-elle, notamment, d'un abaissement des critères d'octroi des crédits, d'un recours élargi aux financements à court terme ou d'une hausse des expositions aux risques ne correspondant pas à l'appétence pour le risque signalée par la banque ?



Mesure prudentielle

Groupe de travail sur les créances douteuses

Examen thématique de l'IFRS 9

Risque de crédit

Des niveaux élevés de créances douteuses requièrent une attention prudentielle renforcée. La détérioration de la qualité de crédit des prêts aux entreprises et/ou aux ménages ainsi que de leurs conditions d'octroi est une préoccupation dans plusieurs pays du MSU, particulièrement ceux qui ont le plus souffert de la crise. Un groupe de travail analyse la situation des institutions affichant des niveaux importants de ces créances et proposera des mesures de suivi. De plus, les concentrations d'expositions dans des domaines tels que l'immobilier feront l'objet d'une surveillance prudentielle resserrée. La mise en œuvre de la norme internationale d'information financière 9 « Instruments financiers » (*International Financial Reporting Standards*, IFRS 9) est un autre sujet relevant du domaine du crédit. Un examen thématique évaluera l'incidence potentielle de l'IFRS 9 sur les pratiques de provisionnement des banques ainsi que sur la façon dont elles se préparent à son introduction.



Mesure prudentielle

Examen de la qualité et de la cohérence des ICAAP des banques

Examen des modèles internes des banques

Adéquation des fonds propres

L'adéquation des fonds propres demeure une priorité importante du MSU pour 2016. Les centres d'attention sont, d'une part, la qualité et la cohérence des procédures d'évaluation, par les banques, de l'adéquation du capital interne (*Internal Capital Adequacy Assessment Processes*, ICAAP), y compris leurs capacités propres en matière de tests de résistance, ainsi que, d'autre part, la conduite de tests de résistance prudentiels tels que celui mené à l'échelle de l'Union européenne qui avait été coordonné par l'Autorité bancaire européenne. Deux autres éléments essentiels de la surveillance prudentielle en 2016 sont le suivi de la qualité et de la composition des fonds propres des banques (aussi par rapport aux efforts continus d'harmonisation des options et des pouvoirs discrétionnaires nationaux) et l'examen du niveau de préparation des banques en vue des nouvelles normes réglementaires

telles que la capacité totale d'absorption des pertes (*total loss-absorbing capacity*, TLAC) et l'exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (*minimum requirement for own funds and eligible liabilities*, MREL), dont l'application se traduira en exigences minimales concernant les instruments de capital *bail inable*. Par ailleurs, un examen ciblé des modèles internes des banques sera mené sur plusieurs années.

Gouvernance des risques et qualité des données



Mesure prudentielle

Préciser les attentes prudentielles aux organes de direction des banques

Examen thématique du respect des principes du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire

La gouvernance des risques des banques sera évaluée dans le contexte de la faible rentabilité et du comportement de quête de rendement en résultant, un environnement aussi caractérisé par des financements abondants et peu onéreux offerts par les banques centrales. En outre, l'expérience de la crise financière a montré que les organes de direction des banques ne disposaient pas toujours des informations relatives aux risques indispensables à la prise de bonnes décisions opérationnelles et de gestion des risques. Une priorité pour le MSU est de préciser clairement les attentes en matière de surveillance prudentielle vis-à-vis des banques de ce point de vue. Les organes de direction des banques sont censés demander et recevoir les informations adéquates sur les risques leur permettant d'évaluer en détail si leurs décisions opérationnelles comportent des niveaux de risque compatibles avec les normes et limites en matière d'appétence pour le risque définies par leur institution. La qualité des données et les capacités d'agrégation des risques au niveau de l'ensemble de l'institution sont une condition préalable essentielle d'une prise de décision saine, basée sur les risques, et, donc, d'une gouvernance des risques adéquate. Dans ce contexte, le MSU conduira un examen thématique du respect par les banques des principes définis par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire pour une agrégation des données sur le risque et une déclaration des risques efficaces. Cet examen renforcera également les mesures de suivi prises à la suite de l'examen thématique 2015 du MSU sur la gouvernance des risques et l'appétence pour le risque. Enfin, pour garantir la qualité et la sécurité des données, une infrastructure informatique de pointe est nécessaire. Les risques informatiques seront donc couverts par l'analyse.

Liquidité



Mesure prudentielle

Dialogue sur les ILAAP

Le processus 2015 de surveillance et d'évaluation prudentielle du MSU a montré que plusieurs banques ne satisfont pas encore pleinement aux attentes en matière de surveillance prudentielle en ce qui concerne une saine gestion des risques de liquidité. Le MSU examinera donc de près la fiabilité des processus d'évaluation interne des banques de l'adéquation de leur niveau de liquidité (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Processes*, ILAAP). Les progrès réalisés par les banques dans la mise en œuvre et le maintien de cadres sains de gestion des risques de liquidité et de financement seront observés, tant en continuité d'exploitation qu'en situation de tensions.

Pays participant au mécanisme de surveillance unique

- Mécanisme de surveillance unique
- Union européenne

